

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	05
Absent(s) excusé(s)	02
Date de la convocation	30/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

PRESENTS : Mesdames GOUZE Ghislaine, LAMARQUE Marie, SOUILLE Liliane, Messieurs CAZAUX Jean-Michel, CARRERE Gérard.

ABSENTS EXCUSES : Madame MASSE Magali, Monsieur FIRMIN Laurent.

Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **OUVERTURE ANTICIPE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023.**

Délibération n° 18/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « *Jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation de crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Chapitres	Crédits votés BP 2022	25 %
20	2000, 00 €	500,00 €
21	47 700,00 €	11 925, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement du budget communal pour l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **SUBVENTION 2022 ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE MAILHOLAS.**

Délibération n° 19/2022

Monsieur le Maire expose la demande du Président de l'ACCA qui souhaiterait qu'une subvention de 300 € soit attribuée pour faire face aux différentes charges qui lui incombent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer la subvention de 300 € à l'association,
- De signer tout document que nécessaire.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **DELIBERATION FIXANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE.**

Délibération n° 20/2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de classement des voies communales mis à jour suite à la délibération du 08/07/2022 portant classement des chemins ruraux dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**)
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
Ancien linéaire : 3100 m (déclarés jusqu'ici sur fiche DGF)
Nouveau linéaire : 4175 m (selon tableau établi par la CCV)
- Le nouveau tableau de classement des voies communales.
et Autorise le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

Projet d'aménagement de la RD 25 dans la traversée d'agglomération :

Le Maire signale que le pôle routier de Cazères a fait une proposition d'aménagement sur la traversée d'agglomération par la D25 pour renforcer les mesures de sécurité déjà mises en place. Il signale à cette occasion que ces précédentes mesures ont fait l'objet d'une subvention de 800 euros dans le cadre des aides obtenues à partir des amendes de police. Le pôle routier propose de réaliser une signalisation horizontale matérialisée par une double bande axiale sur la traversée d'agglomération et deux bandes de 1m x 3m sur le côté droit de la chaussée à chaque entrée d'agglomération avec ajout de logo ZONE 50. L'entreprise Signature a été contactée pour un devis qui s'élève à 2 518,80 euros TTC. Le maire propose de réaliser ces travaux dès que possible et de demander une nouvelle subvention dans le cadre des amendes de police. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Suivi des autres projets :

Rénovation des volets de la mairie : les travaux sont achevés.

Rénovation énergétique de l'appartement communal : les demandes de subvention ont été envoyées.

Travaux à la chapelle : ils ont été reportés au mois de janvier.

Signalétique : L'entreprise Grand Large a réalisé les panneaux qui doivent être implantés à la chapelle. Pour des raisons de commodité, le panneau en bois réalisé par l'ESAT de Rieux sera placé après l'achèvement des travaux à la chapelle.

Projet de halle : 2 entreprises ont été contactées pour un devis concernant l'étude de sol. Elles demandent préalablement des plans de masse et de situation. L'architecte doit les réaliser dès le début du mois de janvier.

Questions diverses :

La CCV a décidé de reporter d'un an la mise en place de la nouvelle collecte de déchets. Les points de collecte devront être établis en tenant compte de ceux des communes environnantes. En attendant, de nouvelles consignes concernant le tri seront prochainement communiquées.

Fin de séance : 22h00

Le Maire,
Jean-Michel CAZAUX



